



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 081-218101632-20240320-2024\_DEL02-BF



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 MARS 2024

2024 / 01 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 21
REPRESENTES	: 11
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 13 MARS 2024

Date d’Affichage : 13 MARS 2024

Secrétaire de Séance : Josiane ESTRABAUD

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

### Etaient absents représentés :

BARENS Janine par André AMALRIC  
MONNIER Laurent par Agnès MAUREL  
CHABBERT Cécile par Séverine ARMERO  
MARTIN Michel par Corine ALBERT  
PUECH Benoît par Karine LOUP  
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par Christine ROQUES  
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL  
IOUALALEN Valentin par Michel BERBESSOU  
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT  
CÈNES Frédéric par Serge GORIN

**OBJET : Exercice 2023 - Budget Principal et Budgets annexes - Vote des Comptes de Gestions**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise ROUQUETTE, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Robert BRUNIER, chef du Centre de Gestion Comptable de Castres et Trésorier de la Ville de Mazamet.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 13 mars 2024,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, après avoir entendu et débattu sur le compte de gestion le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs.

### **Le Conseil Municipal se prononce sur les Comptes de Gestion :**

#### **I°) Budget Principal**

- Vote du compte de gestion 2023 :

Pour : 32                      Contre : 00                      Abstention : 00

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **II°) Budget du Lotissement Communal « Secteur Est – La Clauze »**

- Vote du compte de gestion 2023 :

Pour : 32                      Contre : 00                      Abstention : 00

#### **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

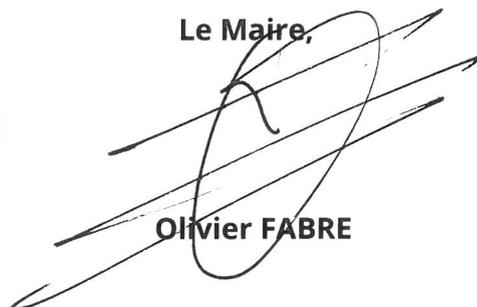
**La Secrétaire de séance,**



**Josiane ESTRABAUD**



**Le Maire,**



**Olivier FABRE**

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*